



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 mars 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/03/2010

D - 20100144

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 mars Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance à 17h08 et reprise à 17h33

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON (*sauf de 15h55 à 16h05*), M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*présente jusqu'à 17h35*), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Véronique FAYET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

***Partenariat SAOS JSA Bordeaux Basket Convention
d'Utilisation de la salle Jean Dauguet. Adoption. Autorisation
de signature.***

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du Conseil Municipal du 20 juillet 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer la convention contractualisant le partenariat entre la Ville de Bordeaux et la SAOS JSA Bordeaux Basket.

Les rencontres sportives ponctuant la saison 2009/2010 se déroulant à la Salle Jean Dauguet, il y a lieu de formaliser les relations avec la SAOS. Conformément à la réglementation en vigueur, l'installation sportive est mise à disposition de la SAOS JSA Bordeaux Basket en contre partie du paiement d'une redevance égale à 2% de la recette « spectateur » nette. L'ensemble des dispositions régissant cette mise à disposition est stipulé dans la convention annexée aux présentes.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter les termes de la convention ci-jointe et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mars 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire**

CONVENTION D'UTILISATION DE LA

SALLE JEAN DAUGUET

Entre La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° et reçue à la Préfecture de la Gironde, le

Ci-après dénommée « la Ville »

D'une part,

Et

La SAOS JSA Bordeaux Basket, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 518 215 967, représentée par Monsieur Alex HUYSSSEUNE, Président Directeur Général, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « la SAOS »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de mettre à la disposition de la SAOS, les installations de la salle Jean Dauguet pour toutes les rencontres qu'elle organise dans le cadre des matchs amicaux auxquels elle participe et toutes les compétitions sportives concernées, professionnelle, sous réserve de la présentation du calendrier d'utilisation soumis à l'accord de la Ville. La mise à disposition comprend également les entraînements préparatoires à ces rencontres.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS – DUREE

La salle Jean Dauguet a fait l'objet d'une procédure d'homologation et a obtenu celle-ci le 24 mars 2000.

Elle est donc réputée en bon état de marche, et conforme à l'ensemble de la réglementation en vigueur.

MISE A DISPOSITION

1 – Contenu (généralités)

- l'ensemble des gradins,
- le terrain de jeu,
- la sono.

2 – Contenu Nord

- entrée située rue Ferdinand Palau,
- une réserve à matériel,
- les guichets,
- le hall, un espace aménagé aux bas de l'escalier,
- le bar et son espace aménagé pour les réceptions des partenaires.

3 – Contenu Sud

- entrée située rue de la Benauge,
- les guichets
- le hall,
- la salle de gymnastique
- le bar et son espace.

4 – Contenu Est

- vestiaire n° 1,
- vestiaire n° 2.

